

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quinze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 11
 présents 6
 votants 9

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE, Jacques JOUANS et Valérie MARTINET

Absents : Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Eric DOURNON, Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Pouvoir : Jean-Luc BASSET à Mariane MICHEL, Eric DOURNON à Yves GENEVOIS et Elvina SAVIOUX à Jacques JOUANS

Secrétaire de séance : Jacques JOUANS

Objet : Pôle Enfance - Centre de loisirs : Approbation du montant de la participation des familles pour le séjour été 2023 groupe des Alpinistes – Camp itinérant en Oisans

Chaque été, le Pôle Enfance organise dans le cadre de son centre de loisirs un séjour à l'extérieur de la commune pour le groupe des Alpinistes (+ de 12 ans à – de 16 ans).

Cette année, le centre de loisirs a organisé un camp itinérant randonnée en Oisans avec des ânes de bas et un ânier incluant deux nuitées en refuges, une nuit en camping et une nuit en bivouac, les repas et le transport.

Afin que la commune puisse facturer une participation aux familles sur le coût total du séjour, il est demandé au conseil municipal de fixer le tarif de cette participation.

Le coût par enfant est fixé à 225 € pour la semaine.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Approuve le montant de la participation des familles pour le séjour été 2023 groupe des Alpinistes – Camp itinérant en Oisans organisé par le Pôle Enfance ;
- Donne toute délégation à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire

Yves GENEVOIS

